

## L'ALGERIE : UN CONFLIT INEVITABLE ?

Terminale

### Document n°1, Le Manifeste du Peuple algérien par Ferhat Abbas, fait à Alger, le 10 février 1943.

« *Le problème algérien (..) est essentiellement d'ordre racial et religieux (..). Le bloc européen et le bloc musulman restent distincts l'un de l'autre, sans âme commune. L'un, fort de ses privilèges et de sa position sociale, l'autre menaçant par le problème démographique qu'il crée et par la place au soleil qu'il revendique et qui lui est refusée (...). Politiquement et moralement, cette colonisation ne peut avoir d'autre concept que celui de deux sociétés étrangères l'une à l'autre. Son refus systématique ou déguisé de donner accès dans la cité française aux Algériens musulmans a découragé tous les partisans de la politique d'assimilation étendue aux autochtones. (...) Economiquement, cette colonisation s'est révélée incapable d'améliorer et de résoudre les grands problèmes qu'elle a elle-même posés. (...) Emprisonnée dans le cadre colonial, [l'Algérie] n'est en mesure ni de nourrir, ni de loger, ni de soigner la moitié de sa population actuelle. »*

### Document n°2, Sétif 8 mai 1945.



▲ **Reddition de la population de plusieurs douars, regroupée dans la région de Ker-rata après les troubles du Constantinois. Environ 6000 personnes reçoivent l'aman des autorités militaires, le 15 mai 1945.**

### Document n°3, LA QUESTION ALGÉRIENNE ET LA FRANCE EN 1946

En juin 1946, les députés musulmans à l'Assemblée Constituante ont déposé, à l'instigation de Ferhat Abbas, un projet de Constitution de la " République algérienne " associée à la France. C'est l'occasion d'un vif débat :

*"M. SAADANE . Parlant du haut d'une tribune, dans une Assemblée où il y a des Bretons, des Alsaciens... (vives exclamations), des Français..."*

*M. LE TROQUER. Les Bretons sont des Français ! ...*

*M. SAADANE. Parlant, dis-je, à des Français de la métropole qui n'ont peut-être pas étudié de très près le problème algérien, je crains que les accents que j'apporte à cette tribune ne soient pas nettement compris... Vous nous avez apporté votre culture... le ferment qui doit permettre l'affranchissement des hommes. Vous nous avez acheminés, vous nous avez donné le goût de la liberté, et maintenant que nous disons que nous ne voulons pas de l'esprit colonial et de la colonisation... mais que nous voulons être libres, être des hommes, rien que des hommes, ni plus, ni moins, vous nous déniez le droit d'accepter, de prendre certaines formules, et vous vous étonnez, vous Français, que quelques esprits, chez nous, cherchent l'indépendance... (Exclamations)*

Au milieu du tumulte et alors que plusieurs députés se lèvent et font mine de marcher, menaçants, sur l'orateur, Ferhat Abbas, député de Sétif, prend la parole.

*M. FERHAT ABBAS. Il y a cent seize ans que nous attendons cette heure, c'est-à-dire l'occasion d'être ici et de nous faire entendre parmi vous. Il y a cent seize ans pourtant que l'Algérie est française ! Alors ayez patience, je vous le demande et vous en supplie... Nous sommes une toute petite minorité. Soyez généreux ! Il est possible que nous n'ayons pas la manière. Si vous nous aviez fait l'honneur de nous admettre depuis cent seize ans au milieu de vous, nous l'aurions acquise..."*

Cité in J. LACOUTURE, *Cinq hommes et la France*, Paris, Seuil, 1961.

#### **Document n°4, Proclamation du Front de Libération Nationale (1<sup>er</sup> novembre 1954)**

« Une équipe de jeunes responsables et militants conscients, ralliant autour d'elle la majorité des éléments encore sains et décidés, a jugé le moment venu de sortir le mouvement national de l'impasse où l'ont acculé les luttes de personnes et d'influence pour le lancer aux côtés des frères Marocains et Tunisiens dans la véritable lutte révolutionnaire. (...) Notre mouvement de rénovation se présente, sous l'étiquette de : FRONT DE LIBÉRATION NATIONALE, se dégageant ainsi de toutes les compromissions possibles et offrant la possibilité à tous les patriotes algériens de toutes les couches sociales, de tous les partis et mouvements purement algériens de s'intégrer dans la lutte de libération sans aucune autre considération ».

M. Harbi, *Les archives de la révolution algérienne*, Ed. Jeune Afrique, 1981.

#### **Document n°5, L'intégration**

*« L'Algérie, c'est la France, les départements de l'Algérie sont des départements de la République française. (...) tous ceux qui essayeront, d'une manière ou d'une autre, de créer le désordre et qui tendront à la sécession seront frappés par tous les moyens mis à notre disposition par la loi. (...)*

*Si l'intégration consiste à étendre autant qu'il est possible et raisonnable, dans les trois départements algériens, les institutions de la métropole, s'il est également juste et raisonnable de réserver des institutions spécialisées, si l'on peut admettre que, ici et là, les traditions, les habitudes, les façons de penser obligent à constater les différences d'évolution, il n'est pas possible, il n'est pas admissible, il ne sera jamais retenu par le gouvernement qu'à l'intérieur de chacune de ces institutions il y ait des citoyens inégaux. (...) La politique d'intégration du gouvernement ne serait pas comprise s'il ne s'y ajoutait la volonté ferme et entière, dans le domaine économique et social comme dans le domaine politique et dans le domaine administratif, d'offrir des chances égales à tous ceux, quelle que soit leur origine, qui naissent sur le sol algérien."*

Interventions de François Mitterrand, ministre de l'Intérieur du gouvernement Mendès-France, devant l'Assemblée nationale, 12 novembre 1954 et 4 février 1955.

## **Document n°6, ALBERT CAMUS DÉFEND LES FRANÇAIS D'ALGÉRIE**

*« Entre la métropole et les Français d'Algérie, le fossé n'a jamais été plus grand. Pour parler d'abord de la métropole, tout se passe comme si le juste procès, fait enfin chez nous à la politique de colonisation, avait été étendu à tous les Français qui vivent là-bas. À lire une certaine presse, il semblerait vraiment que l'Algérie soit peuplée d'un million de colons à cravache et à cigare, montés sur Cadillac. (...) »*

*80% des Français d'Algérie ne sont pas des colons, mais des salariés ou des commerçants. Le niveau de vie des salariés, bien que supérieur à celui des Arabes, est inférieur à celui de la métropole. Deux exemples le montreront. Le SMIG est fixé à un taux nettement plus bas que celui des zones les plus défavorisées de la métropole. De plus, en matière d'avantages sociaux, un père de famille de trois enfants perçoit à peu près 7200 francs contre 19000 en France. Voici les profiteurs de la colonisation. (...) »*

*Les gouvernements successifs de la métropole, appuyés sur la confortable indifférence de la presse et de l'opinion publique, secondés par la complaisance des législateurs, sont les premiers et les vrais responsables du désastre actuel. Ils sont plus coupables en tout cas que ces centaines de milliers de travailleurs français qui se survivent en Algérie avec des salaires de misère, qui, trois fois en trente ans, ont pris les armes pour venir au secours de la métropole et qui se voient récompensés aujourd'hui par le mépris des secours. Ils sont plus coupables que ces populations juives, coincées depuis des années entre l'antisémitisme français et la méfiance arabe, et réduites aujourd'hui, par l'indifférence de notre opinion, à demander refuge à un autre État que le français.*

*Reconnaissons donc une bonne fois que la faute est ici collective. (...) Une grande, une éclatante réparation doit être faite, selon moi, au peuple arabe. Mais par la France toute entière et non avec le sang des Français d'Algérie. Qu'on le dise hautement, et ceux-ci, je le sais, ne refuseront pas de collaborer, par-dessus leurs préjugés, à la construction d'une Algérie nouvelle. »*

Albert Camus, « La bonne conscience », in *L'Express*, 21 octobre 1955.

## **Document n°7, discours parlementaire du 12 novembre 1954.**

*« M. le président. La parole est à M. le ministre de l'Intérieur. M. François Mitterrand, ministre de l'Intérieur.*

*Mesdames, Messieurs, je pense que l'Assemblée nationale, à la fin de ce débat, voudrait connaître le plus exactement possible le déroulement des faits dont nous parlons. C'est ainsi que, dans la nuit du 31 octobre au 1<sup>er</sup> novembre, des attaques à main armée, des attentats à la bombe, des sabotages de lignes et de voies de communication, des incendies enfin ont eu lieu sur l'ensemble du territoire algérien, de Constantine à Alger et d'Alger à Oran.*

*Dans le département de Constantine, vous le savez, se produisirent les événements les plus graves. Là, cinq personnes furent tuées : un officier, deux soldats qui remplissaient leur devoir, un caïd et un instituteur, dans les conditions qui furent rappelées à cette tribune et dont personne ne dira suffisamment le caractère symbolique. De jeunes instituteurs sont venus accomplir - et c'était le premier jour - la tâche qu'ils avaient choisie. Et voilà qu'ils sont frappés. Sauront-ils pourquoi ? Sans doute non, les choses sont vite faites. Assassinés, ils ont quand même le temps d'apercevoir le frère musulman qui tente de les défendre et qui meurt le premier.*

*Je prétends qu'actuellement certains doivent cruellement méditer sur le déclenchement hâtif de l'émeute, qui les a précipités dans une aventure qui les conduira à leur perte. Voilà donc qu'un peu partout, d'un seul coup, se répand le bruit que l'Algérie est à feu et à sang.*

*De même que le Maroc et la Tunisie ont connu ce phénomène du terrorisme individuel dans les villes et dans les campagnes, faut-il que l'Algérie ferme la boucle de cette ceinture du monde en révolte depuis quinze ans*

*contre les nations qui prétendaient les tenir en tutelle ?*

*Eh bien ! non, cela ne sera pas, parce qu'il se trouve que l'Algérie, c'est la France, parce qu'il se trouve que les départements de l'Algérie sont des départements de la République française. Des Flandres jusqu'au Congo, s'il y a quelque différence dans l'application de nos lois, partout la loi s'impose et cette loi est la loi française ; c'est celle que vous votez parce qu'il n'y a qu'un seul Parlement et qu'une seule nation dans les territoires d'outre-mer comme dans les départements d'Algérie comme dans la métropole.*

*Telle est notre règle, non seulement parce que la Constitution nous l'impose, mais parce que cela est conforme à nos volontés.*

*Personne ici n'a le droit de dire que le Gouvernement de la République a pu hésiter un seul instant sur son devoir car l'action qu'il a menée correspond à l'essentiel même de sa politique.*

*M. le Président du Conseil l'a déclaré cet après-midi : comment pourrait-on expliquer, autrement qu'avec beaucoup de vilenie, le règlement des affaires françaises que nous avons été contraints de conclure en Asie si l'on n'admettait pas que nous avons agi alors conformément aux principes que nous avons les uns et les autres définis, écrits et proclamés, afin de préserver le domaine français, ce domaine qui s'étend fondamentalement - je viens de le dire - des Flandres au Congo ?*

*C'est là notre vérité, l'axe de notre politique. C'est pourquoi il n'est certes pas contradictoire qu'on traite, lorsque cela paraît nécessaire, à Genève, et qu'on se batte parce que cela est également nécessaire dans l'Aurès ou en tout lieu où on tentera d'abattre, de détruire, de s'attaquer à l'unité de la patrie.*

*Les mesures que nous avons prises ont été immédiates. On me permettra, je suppose, de ne pas les énumérer. Mais, je ne vois vraiment aucun inconvénient à indiquer à l'Assemblée nationale, comme je l'ai fait à la commission de l'intérieur, qu'en l'espace de trois jours, seize compagnies républicaines de sécurité ont été transportées en Algérie, ce qui a porté à vingt le nombre total de ces compagnies sur le territoire algérien.*

*En trois jours tout a été mis en place. On a dit : Est-ce pour maintenir l'ordre ? Non pas seulement. Mais pour affirmer la force française et marquer notre volonté. Il ne s'agissait pas seulement de réprimer, de passer à la contre-offensive de caractère militaire afin de reconquérir un territoire qui n'était point perdu ! Il s'agissait d'affirmer, à l'intention des populations qui pouvaient s'inquiéter, qu'à tout moment, à chaque instant, elles seraient défendues ».*